



Macon, mardi 15 mars 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/01329

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

**Inspection d'ouvrages (Inspection sur
tablier du VIADUC TGV PK 75.200)****INSPECTION PONT TGV / NACELLE NEGATIVE****S'annoncer par VHF (VOIE 10) (tous les usagers - dans les
deux sens)**

- à partir du 16/03/2022 à 07:00 au 17/03/2022 à 20:00

o Saône

au pk 75.200 (VIADUC DU TGV) - Toute la largeur de la voie

Extrême vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 16/03/2022 à 07:00 au 17/03/2022 à 20:00

o Saône

au pk 75.200 (VIADUC DU TGV) - Toute la largeur de la voie

**Simple information (Inspection ouvrage hors chenal
navigable) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 23/03/2022 à 07:00 au 24/03/2022 à 20:00

o Saône

au pk 75.200 (VIADUC SNCF HORS CHENAL) - En dehors du chenal

Commentaire :

Les usagers de la voie d'eau sont informés d'une campagne d'inspection au moyen d'une nacelle à déport négatif qui engagera de 3m la hauteur libre des passes navigables sous le viaduc du TGV (PK 75.200), les 16 et 17 mars 2022. La hauteur libre sous la nacelle sera de 4.00m. Le délai de dégagement du rectangle de navigation est de 5 minutes. Le dégagement s'effectuera peu importe la taille du bateau.

Une Vigie SNCF équipée d'une VHF canal 10 sera en permanence sur l'ouvrage + contact téléphonique: M. Eric Bilquin +33674445244.

Le dégagement de la nacelle se fera en retrait le long du tablier hors rectangle de navigation.

La nacelle ne sera pas déployée par temps de brouillard ou faible visibilité.

Les usagers sont invités à s'annoncer préalablement à l'approche de l'ouvrage afin d'anticiper le repli de la nacelle, les 16 et 17 Mars 2022.

L'inspection de l'ensemble de l'ouvrage se poursuivra les 23 et 24 Mars sans aucune incidence sur le chenal.

Service(s) à contacter :

UTI Grande Saône, 26, Quai des Marans, 71000 MACON

Tél : 03 85 39 91 91

UTI Grande Saône
26, Quai des Marans
71000 MACON
Tél : 03 85 39 91 91

Date limite d'affichage :
25/03/2022

Par délégation

Signé

Sébastien COLLARD